

Il nous semble, au contraire, que le bill devrait exiger que l'un des trois membres soit obligatoirement choisi dans la même branche de commerce ou d'industrie en cause, afin que cet arbitre puisse exactement renseigner ses collègues dans tous les détails techniques de l'enquête.

Le défendeur choisirait à coup sûr son arbitre parmi ses confrères parce qu'il a conscience que seul un homme connaissant bien sa partie pourra mettre les questions au point et renseigner exactement les deux autres arbitres.

Sept personnes quelconques peuvent demander une enquête conformément au bill sur les Trusts. Ainsi, des compagnies pourront, sur la plainte de sept personnes prises parmi les employés ou les clients d'autres compagnies, être soumises à l'enquête par leurs concurrents; soumises à l'enquête malicieusement, sans raison valable et sans excuse. Le bill devrait prévoir le cas et interdire sous sanction toute demande d'enquête qui ne serait pas appuyée sur des faits réels.

Nous demanderons volontiers également que le rapport des arbitres soit publié non pas sommairement mais en entier dans la "Gazette du Canada". Et si les arbitres ne sont pas tous trois du même avis, nous demandons que non-seulement le rapport de la majorité, mais également celui de l'arbitre dissident soit publié in-extenso. Le public serait ainsi exactement renseigné et les journaux n'auraient aucune excuse pour la publication des comptes-rendus inexacts et de conclusions fausses ou erronées, qui pourraient causer préjudice aux parties en cause.

FEDERAL LIFE

La Federal Life Assurance Co. of Canada a eu son assemblée générale annuelle le 15 courant.

Durant l'année, elle a accepté 2501 nouvelles demandes d'assurance pour un montant de \$3,504,235, et elle a actuellement en vigueur pour \$21,049,322.31 d'assurances amplement garanties par ses réserves légales au montant de \$3,256,510, une réserve supplémentaire de \$20,000 et un surplus au compte des porteurs de polices de \$292,695.53, sans compter le capital non appelé.

La Federal Life a payé à ses assurés une somme de \$347,274.43, dont \$200,406.07 pour réclamations par suite de décès et la balance en dividendes.

Son actif a augmenté de près de dix pour cent et il était à la fin de l'exercice 1909 de \$3,643,949.53.

La politique de la compagnie de réduire les dépenses autant que le permettent les frais nécessaires pour obtenir de nouvelles affaires a été suivie, de même que ses directeurs ont, comme par le passé, recherché les placements les

plus avantageux au double point de vue du rapport et de la sécurité.

La position de la Compagnie est solide et il ne fait aucun doute que les splendides résultats qu'elle a obtenus ne sont que le prélude des plus grands succès qui l'attendent avec le développement du pays.

NOUVELLE CONSOLIDATION

On annonce de St. John, N. B., qu'un arrangement a été conclu pour la vente de la James Pender Company, fabricants de clous de broche, à un syndicat du Haut Canada. La Kamanistauqui Power Company, de Fort William, Ontario, a des intérêts dans cette consolidation et parmi les personnes qui ont part à l'affaire, on cite H. S. Holt, C. R. Hosmer, F. W. Thompson et d'autres fonctionnaires influents du C. P. R. et de la Banque de Montréal. Le siège de la nouvelle compagnie sera à Fort William où le travail commencera dans quelques semaines dans un nouvel établissement. Des assurances ont été données, dit-on, que le travail continuera à l'usine de St. John et que la production sera peut-être augmentée.

CHAMBRE DE COMMERCE

A l'assemblée qui a eu lieu mercredi, sous la présidence de M. O. S. Perrault, président, la Chambre de Commerce du District de Montréal a reçu une délégation de l'Association des Epicier de Détail, demandant à la Chambre son appui auprès de la Législature de Québec pour obtenir que les brasseurs ne puissent plus vendre et livrer au domicile des particuliers.

La Chambre de Commerce sera représentée le 25 de ce mois dans la délégation qui se rendra à Ottawa, pour protester contre le bill des Sociétés Coopératives.

Deux motions présentant les condoléances de la Chambre sont adoptées. L'une s'adresse à M. Armand Chaput, vice-président de la Chambre, qui vient de perdre son fils unique et l'autre à la famille de M. L. N. Denis qui déplore la perte de son chef.

Les élections des présidents des Commissions permanentes de la Chambre de Commerce ont eu lieu avec les résultats suivants:

Affaires Municipales.—M. Isaïe Préfontaine.

Agriculture et Colonisation.—M. D. Parizeau.

Beurre et Fromage.—M. Z. Limoges.

Bulletin.—M. Joseph Contant.

Comptabilité.—M. A. P. Frigon.

Cuir et Peaux.—M. J. Daoust.

Enseignement Technique et Industries Manufacturières.—M. A. V. Roy.

Epiceries et Produits Alimentaires.—M. Armand Chaput.

Finances.—M. D. Masson.

Expositions et Musées.—M. G. Boivin.

Fers et Métaux.—M. A. Prud'homme.

Hautes Etudes Commerciales.—M. Gonthier.

Mines, Bois et Forêts.—M. J. T. Marchand.

Nouveautés.—M. C. E. Martin.

Produits Chimiques.—M. A. J. Laurence.

Réception.—M. O. S. Perrault.

Législation.—Hon. Alp. Desjardins, C. P.

Transports, Télégraphes et Téléphones.—M. C. H. Catelli.

Vins et Liqueurs.—M. J. M. Wilson.

ASSOCIATION DES BOUCHERS

A l'assemblée régulière de l'Association des Bouchers, présidée mercredi par son président, M. N. Pageau, M. J. Villeneuve, gérant des abattoirs de l'Est, a protesté contre ce qu'il a appelé la manie de certains journaux de ne mentionner que la maison qu'il représente quand ils ont des reproches à faire aux abattoirs. M. l'échevin Lamoureux, M. Pageau, le président et plusieurs autres ont fait l'éloge de M. Villeneuve, qui est l'un des membres les plus dévoués de l'Association.

Une motion de M. L. R. Trudeau, secondée par M. Gadbois, demandant que la taxe de \$50 imposée aux propriétaires d'étaux privés soit abolie, est défaite après une vive discussion.

Une proposition de M. Alfred Leduc, secondée par M. Achille Domplierre, demandant qu'une délégation soit nommée pour aller auprès des commissaires discuter la question de la vente des viandes, est votée haut la main.

Une délégation des bouchers accompagnera les marchands détailliers, comme membres de la délégation qui se rendra, vendredi, à Ottawa, pour protester contre le projet de loi de la Coopération.

* * *

Une délégation de l'Association des Bouchers de Montréal, s'est présentée mercredi, devant l'avocat de la Cité M. Ethier, en vue d'obtenir un changement dans le mode d'inspection de la viande à l'Abattoir de l'Est. Les bouchers demandent que l'inspection par les inspecteurs du gouvernement soit remplacée par une inspection par des inspecteurs de la Cité, surtout pour la viande consommée à Montréal. Ils demandent aussi, lorsque de la viande est confisquée une partie de cette viande soit abandonnée aux bouchers, au lieu d'être laissée entre les mains de l'administration de l'abattoir. Les bouchers s'étaient présentés à l'ancien Comité d'Hygiène qui les renvoya à l'avocat de la Cité pour voir quelles seraient les mesures à prendre pour qu'il fût fait droit à leur requête. L'avocat de la Cité étudiera la question et préparera ensuite un rapport.